

**Mercredi 20 juillet, le CESEC a examiné  
un projet d'avis  
sur la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française.**

La Polynésie française a choisi de se doter d'une stratégie de l'innovation afin de présenter une feuille de route aussi claire que possible à destination principalement des professionnels (chercheurs, enseignants, étudiants, chefs d'entreprises, porteurs de projets ...).

Ce plan a pour objectif déclaré de « *construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant* », durable et inclusif, par la captation de financements nationaux et surtout européens permettant le développement des projets existants ou l'émergence de nouveaux talents et programmes faisant rayonner la Polynésie française hors de ses frontières.

La Polynésie française est consciente de ses atouts mais également de ses faiblesses telles que l'éloignement et l'éparpillement de ses îles, le manque de terres, la pollution, sa dépendance aux énergies fossiles ... Néanmoins, elle a engagé un certain nombre de réformes visant à pallier ces difficultés au travers de ses politiques publiques.

Les objectifs définis par la Stratégie de l'innovation 2030 pour la Polynésie française sont très ambitieux mais indispensables pour faire émerger les talents, rassembler les acteurs, et tirer les bénéfices de ces recherches.

Pour autant, les problèmes immédiats des Polynésiens ne doivent pas être occultés et, au contraire, priorités. L'autonomie alimentaire, la réduction de la dépendance à l'extérieur, l'amélioration du pouvoir d'achat, la réduction des inégalités, le développement des archipels éloignés, l'amélioration des liaisons maritimes et aériennes, la mise à disposition de terres cultivables, sont des sujets qui sont visibles par la population.

Ainsi, sur l'ensemble du projet, le CESEC approuve les mesures proposées qui vont dans le sens d'un développement durable pour la Polynésie française.

Il recommande néanmoins :

- **la capitalisation des recherches prioritairement faites au bénéfice de la Polynésie et des Polynésiens. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier des fruits des découvertes, des avancées mais également des bénéfices financiers que pourraient engendrer des brevets ;**
- **d'inciter les divers partenaires à s'associer le plus tôt possible pour, dès l'émergence d'une idée porteuse, associer tous les acteurs de la chaîne de recherche, de production mais aussi d'exploitation au processus d'innovation ;**
- **qu'une étude soit menée sur les financements dévolus à la recherche actuellement engagés, leur origine, leur utilisation et les résultats obtenus ;**
- **que les financements plus modestes, mais ayant des effets concrets et immédiats, ou à court terme, sur la population soient favorisés ;**
- **qu'au-delà d'un tel plan stratégique dont les résultats ne se feront voir que dans plusieurs années, l'autonomie alimentaire immédiate soit priorisée ;**
- **qu'une délégation interministérielle soit en charge de ce dossier, au regard des enjeux touchant un grand nombre de secteurs, tels que l'économie, l'environnement, l'agriculture, la pêche, les énergies, et les ressources endogènes.**

Enfin, pour préparer l'avenir, il est indispensable de guérir le passé. Aussi, le CESEC estime que l'innovation doit porter également :

- sur l'analyse de l'expression des gènes dans les tumeurs induites par les radiations ionisantes, et de la perfection de cette signature moléculaire de cancers induits par les retombées des essais nucléaires ; la poursuite de ces recherches permettrait une réelle avancée des sciences de la santé de tous les polynésiens (Sylvie Chevillard : origine radioactive des cancers) ;

- sur les recherches relatives à l'exploration, la protection, et l'exploitation durable des fonds marins de la ZEE de la Polynésie Française, notamment les études d'impact de l'extraction minière sur le fonctionnement des écosystèmes, enjeu majeur de demain

**Par conséquent, et sous réserve des observations et recommandations qui précèdent, le Conseil économique, social, environnemental et culturel émet un avis favorable sur la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française. L'avis du CESEC a été voté à 41 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention.**